

➤ ANGERS 21 Des services pour chacun

> > Budget > > Investissement > > Fonctionnement > > Subventions > > Fiscalité > >



Budget 2011

L'année en chiffres

(en millions d'euros)

Budget : **271,00**

Investissement : **64,26**

Fonctionnement

Recettes : **206,74**

Dépenses : **179,55**

Subventions : **36,72**



Jean-Claude Antonini
Maire d'Angers



En 2011, franchissons un nouveau cap

Dans un contexte national et international fait d'incertitudes, dans un contexte local instable quant au financement des collectivités territoriales, nous avons plus que jamais besoin de perspectives d'avenir claires.

Alors que les Français n'ont jamais eu autant besoin d'un service public qui les accompagne au quotidien, alors que l'emploi est la première des préoccupations, il faut impulser une nouvelle dynamique qui allie protection et développement. Localement, la Ville d'Angers veut contribuer activement à cette impulsion, clef du rebond après la crise. Rien ne serait pire en effet que la frilosité et le repli sur soi.

C'est le nouveau CAP (Contrat d'Avenir et de Performances) que nous proposons aux Angevins, un contrat pour le reste du mandat qui fixe des objectifs forts en matière de service public, qui inscrit le socle des investissements pour l'avenir du territoire dans le réalisme budgétaire, qui conforte des mesures contre la crise, et qui donne un cadre budgétaire à ce projet pour Angers en fixant des limites sur le recours à l'impôt, à l'emprunt et en établissant un niveau d'investissement à 60 millions d'euros en moyenne sur les prochaines années.

Cette démarche ouverte et transparente marque un tournant dans l'action publique locale. Notre détermination à atteindre les objectifs du CAP est sans faille.

Investissement

La ville d'Angers investit chaque année l'équivalent de 30 % minimum de ses recettes de fonctionnement :

	2007	2008	2009	2010
Dépenses d'équipement (€)	66 171 586	66 146 898	73 199 031	68 618 985
Recettes de fonctionnement (€)	202 242 912	199 201 718	205 047 203	206 924 715
Pourcentage	32,72 %	33,21 %	35,70 %	33,16 %

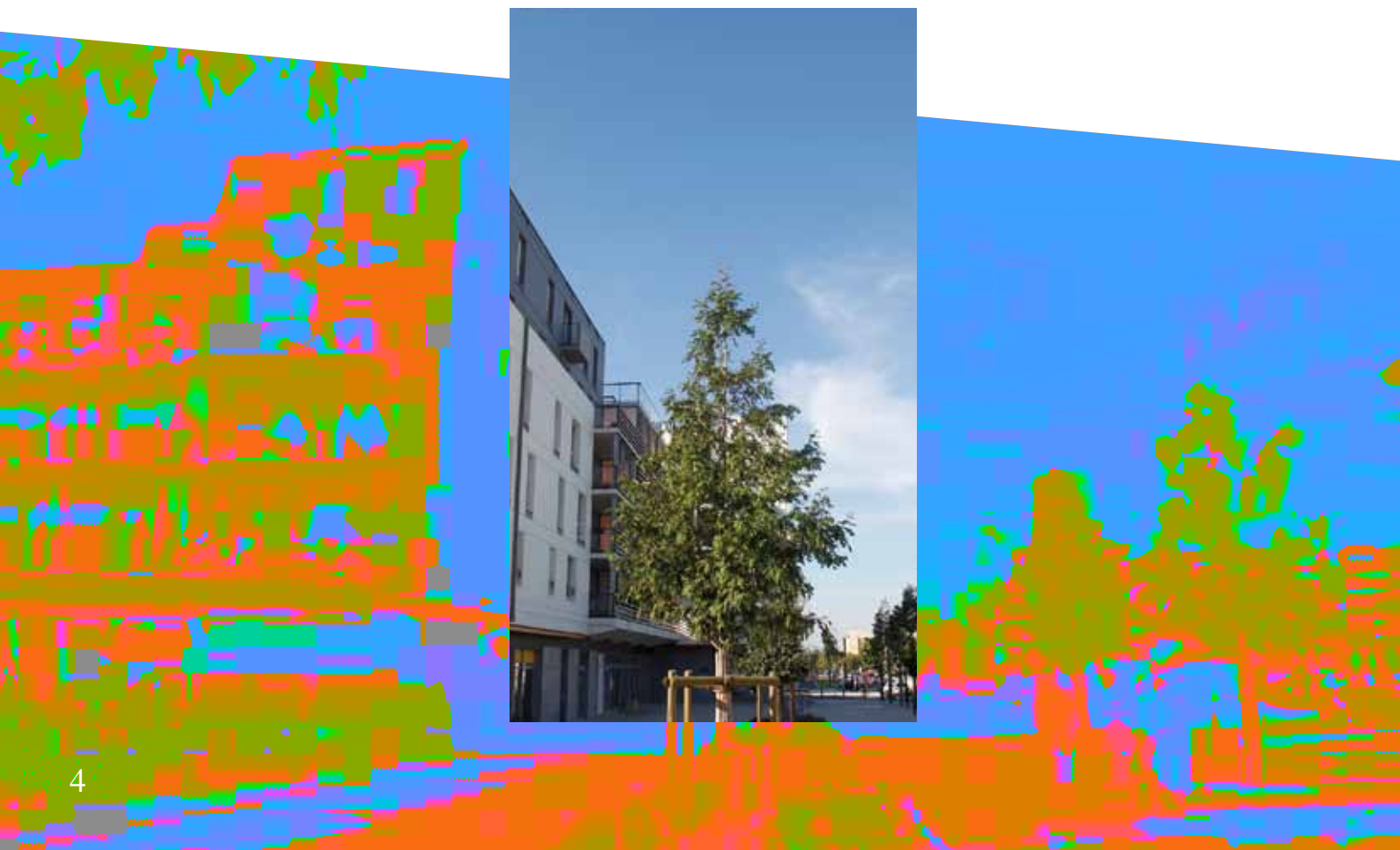
Source : Comptes administratifs Ville d'Angers - Ministère des Finances - Forum pour la gestion des villes

C'est un niveau exceptionnel et qui sera dépassé à nouveau en 2011.

Les villes de plus de 100 000 habitants investissent en moyenne l'équivalent de 20 % de leurs recettes de fonctionnement :

Moyenne nationale	20,57 %	20,08 %	20,42 %
-------------------	---------	---------	---------

Donc le niveau d'investissement à Angers est supérieur de 50 % en comparaison avec les autres villes de même importance.



André Despagnet
Adjoint délégué
aux finances



Un budget responsable

Le projet de Budget Primitif 2011, a été établi en privilégiant les paramètres suivants :

- Renforcement de la solidarité induisant un relèvement de la subvention de Fonctionnement au CCAS;
- Maintien d'un Service public de qualité au profit de tous les Angevins;
- Reconstitution d'une enveloppe d'investissement très importante (plus de 60 millions) afin de poursuivre notre effort au profit des entreprises locales pour la sauvegarde de l'emploi;
- Tout en confortant la situation financière de la ville d'Angers en maintenant un autofinancement brut supérieur à 20 millions.

C'est autour de ces quatre axes principaux que nous avons élaboré ce projet de budget qui à nouveau démontrera que la Ville d'Angers, même face à la crise qui perdure, ne manque pas d'optimisme et présentera aux Angevins un budget responsable.

Fonctionnement

(en millions d'euros)

Dépenses

179,55

Personnel

97,81

Services

45,02

Subventions

36,72

Recettes

206,74

Contributions directes

87,50

Dotations d'Etat

56,81

Recettes d'exploitation

31,67

Dotations agglomération

30,76



Investissement

(en millions d'euros)

64,26

Dépenses

24,20

Rénovation urbaine – Solidarité

15,28

Uoirie – Circulation – Déplacement

12,53

Patrimoine – Environnement – Parcs – Economie

12,25

Culture – Enfance – Sport

64,26

Recettes

20,16

Emprunt

16,91

Subventions et dotations

27,19

Epargne
brute

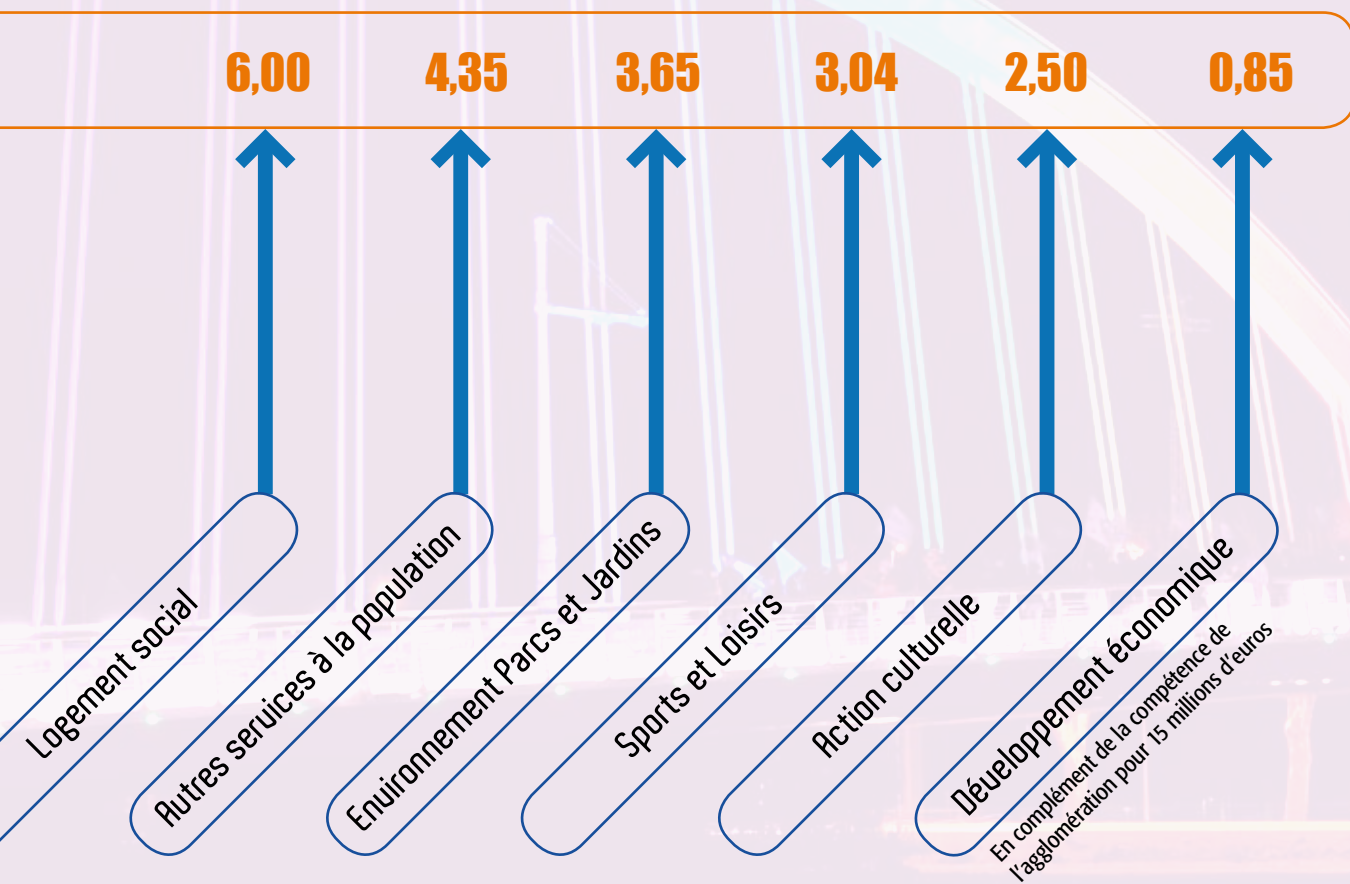


Investissement

(en millions d'euros)

64,26 millions d'euros

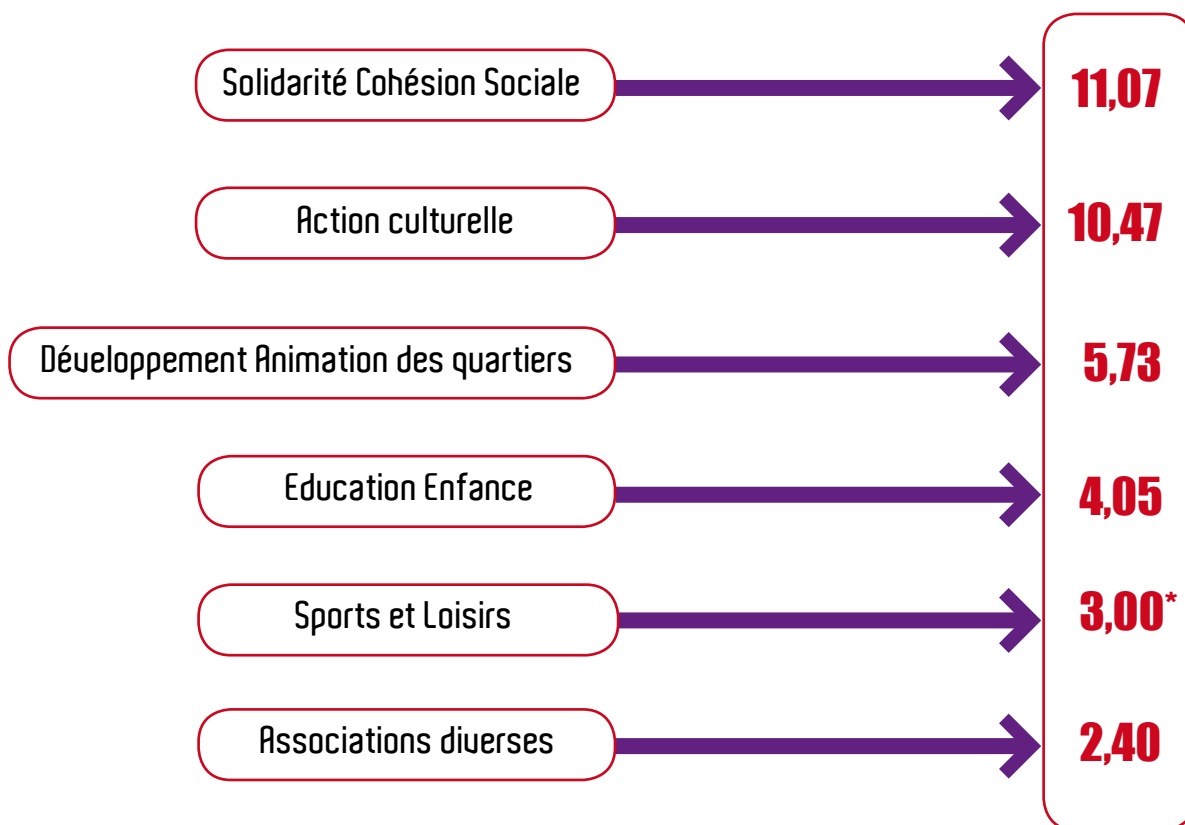




Subventions

(en millions d'euros)

36,72 millions d'euros



* Complément du sport de haut niveau voté en juin 2011

La part des subventions aux associations et organismes est significative comparée à la moyenne nationale des villes de plus de 100 000 habitants :

- **Angers : 19 % soit 228 euros par habitant**
- **Moyenne des autres villes : 12,90 % soit 155 euros par habitant**

Source : Forum pour la gestion des villes et Ministère des Finances - comptes administratifs 2009

Bases d'imposition (euros)

	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	186 965 000	191 119 000	197 001 000
Taxe foncière (bâti)	150 262 000	154 340 000	159 049 000
Taxe foncière (non bâti)	450 400	435 300	462 700

Taux d'imposition (%)

	2009	2010	2011*
Taxe d'habitation	16,90	16,90	17,70
Taxe foncière (bâti)	31,49	31,49	32,98
Taxe foncière (non bâti)	36,83	36,83	38,57

Produit Fiscal Prévisionnel (euros)

	2009	2010	2011*
Taxe d'habitation	31 597 085	32 299 111	34 869 177
Taxe foncière (bâti)	47 317 504	48 601 666	52 454 360
Taxe foncière (non bâti)	165 882	160 321	178 463
TOTAL	79 080 471	81 061 098	87 502 000

* Taux et montant soumis
au Conseil municipal
du 22 avril 2011

En 2010, la moyenne des taux de la taxe d'habitation dans les grandes villes faisant partie des 43 communautés d'agglomération et communautés urbaines à taxe professionnelle unique (T.P.U) est de **20,75 %**, et pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants de **21,32 %**

A Angers, le taux proposé par le Conseil municipal sera de **17,70 %**.

Source : Ministère des Finances



Conception : André Despagnet, adjoint délégué aux finances
avec la collaboration de la Direction des Finances
Conception graphique : Caminno
Crédits photo : © Ville d'Angers - ALM - Thierry Bonnet
Pascal Guiraud - Jean-Patrice Campion



Ville d'Angers

Hôtel de Ville
BP 23527, 49035 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 05 40 00 - Fax. : 02 41 05 39 00
Site internet : www.angers.fr - E.mail : mairie.angers@ville.angers.fr